

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement AO-438 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ».

L'objet de ce règlement est de prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

En date du 26 juin 2019, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement. Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 10 juillet 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

